

Visa du Service: 

Visa de Mme la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 30 septembre 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° *. A. VERTS ET VIFS - Modification du Règlement d'Ordre Intérieur - saison 2019 - 2020 - Ratification - Avis de la Section de Mme LAMBERT, Echevine.

LE CONSEIL,

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur des Verts & Vifs adopté en sa séance du 29 novembre 2004;

Vu ses modifications successives adoptées respectivement lors des séances du 07 avril 2008 et du 24 juin 2013 ;

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018 ;

Attendu qu'il nous a été confirmé par Ethias que la compagnie d'assurance n'exige pas de certificat médical d'aptitude pour accorder la couverture aux participants ;

Attendu qu'il est recommandé dans le livret d'inscription « *aux personnes qui débutent dans les activités de mise en forme, équilibre corporel, jeux de ballons, badminton, indiana, tennis, stretching rythmique, Zumba Gold et abdos-fessiers de passer un électrocardiogramme à l'effort.* » »

Vu le projet Règlement d'Ordre Intérieur des Verts & Vifs tel que modifié ;

Vu le rapport du Service de l'Egalité des Chances en date du 10 septembre 2019 par lequel le Service propose d'inscrire le point à l'Assemblée de ce 30 septembre 2019 ;

Attendu que le livret Verts & Vifs est édité et distribué dans le courant du mois d'août et qu'il n'a dès lors pas été possible au service de soumettre ces modifications préalablement ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis de la Section de Mme Sophie LAMBERT, Echevine, en sa séance du 19 septembre 2019 ;

Par * voix contre * et * abstentions,

DECIDE

Art. 1 – De ratifier le Règlement d'Ordre Intérieur des Verts & Vifs.

PROJET soumis au Conseil communal